

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE  
AU  
RWANDA

KIGALI. LE 31 mai 1992

n° 420/2/MAM/RWA

MISSION D'ASSISTANCE MILITAIRE

F I C H E

OBJET: Mise en place d'un DAMI Gendarmerie en vue de la création d'une section de recherches au sein de la Gendarmerie Nationale Rwandaise.

REFERENCE: MSG N° 978/MMC/P/HAG/DR du 29 mai 1992.  
Fiche sans N° /MAM/KIGALI/ du 14 mai 1992.

PIECE JOINTE: Un état.

Des premiers contacts pris sur le terrain et auprès des autorités rwandaises à plusieurs niveaux, il apparaît que la meilleure manière de mettre en place une unité rapidement performante est de renforcer, et de réformer, l'unité de Gendarmerie appelée jusque là "Fichier Central".

L'Etat Major de la Gendarmerie, conscient de la nécessité, ou de l'impossibilité de différer davantage la mise en place, de ces réformes a immédiatement entrepris de rebaptiser cette unité "Centre de Recherche Criminelle et de Documentation" et de dégager les moyens nécessaires en personnel de renfort.

L'idée maitresse qui préside actuellement à cette rénovation est de créer au sein de cet organisme une nouvelle brigade très opérationnelle constituée de personnels neufs sortant d'école, encadrés par des conseillers techniques français et dotés de moyens adéquats. Les personnels anciens bénéficieraient également de la même assistance technique mais continueraient à affronter la délinquance classique et ne seraient pas appelés à travailler sur les affaires de terrorisme.

Il y aurait donc au total six équipes d'enquêteurs, deux composées "d'anciens" et quatre de "nouveaux". Chaque sous-officier français serait chargé de l'animation et de l'instruction de deux équipes. Le quatrième assurant les fonctions d'adjoint à l'officier conseiller technique du commandant du Centre de Recherche Criminelle.

Le Commandement du Centre sera assuré par un officier supérieur choisi avec soin.....et avec notre avis. Il coiffera l'ensemble constitué par l'ancien fichier central, qui conservera ses cadres, et les nouvelles équipes qui seront placées aux ordres d'un lieutenant désigné dans les mêmes conditions. Les dix OPJ les mieux classés à l'issue du dernier stage de formation ont été affectés à cette unité et portent ainsi l'effectif total du C.R.C.D. à environ 65 militaires.

Compte tenu du matériel déjà en place, et de celui qui est disponible à l'état-major, les besoins exprimés sur l'état ci-joint sont urgents et permettraient de fonctionner dans des conditions acceptables en attendant l'exercice 1993.

**MATERIELS NECESSAIRES A LA MISE SUR PIED  
D'UNE UNITE DE RECHERCHE**

**I. ACCELERATION DE CERTAINES LIVRAISONS DE L'AIDE DIRECTE 92:**

- la livraison rapide des trois véhicules 309 déjà commandés permettrait d'affecter à cette unité les trois 305 en instance de réforme;

- la livraison des postes radios portatifs commandés dans le cadre du même budget (ATR 431 avec les antennes magnétiques et les batteries) (ref. note n° 146/2/MAM/RWA du 20/2/92) permettrait de doter rapidement cette unité;

La mise en place de ces matériels est indispensable au bon fonctionnement d'une unité appelée à se déplacer en permanence.

**II. MISE EN PLACE DE MATERIEL COMPLEMENTAIRE EN 92:**

MATERIEL	PRIX UNIT.	QUANTITE	TOTAL
RENAULT 4L	35 156	3	105 468
MALLETTE PJ	3 400	6	20 400
DISPERSEUR LACRY A MAINS	130	30	3 900
MENOTTE DOUBLE SECURITE AVEC ETUI	222	30	6 660
CHAINE D'ACCOMPAGNEMENT	77	30	2 310
DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS SECAP 7222	6 030	1	6 030
MACHINE A ECRIRE PORT.	1 120	15	16 800
APPAREIL PHOTO NIKON AUTOFOCUS F 401 S	3 200	2	6 400
APPAREIL PHOTO OLYMPUS AF 1	1 150	4	4 600
ENSEMBLE D'ECOUTES TELEPHONIQUES	?	2	?
			172 568
TRANSPORT 12%			20 708
			193 276

Ce matériel permettrait de doter 6 équipes au rythme de:

- 1 véhicule
- 2 postes radios portables
- 1 mallette PJ
- 1 appareil photo par équipe
- 1 machine à écrire portable par OPJ
- 1 disperseur lacry
- 1 paire de menottes
- 1 chaîne de conduite par militaire